Nom, Prénom ou dénomination sociale :

N° PACAGE :

DDT de la Charente

SEAR

Unité Aides directes, MAEC, Forêt

43 rue du Dr DUROSELLE

16000 Angoulême cedex

Objet : Cas de force majeure et circonstances exceptionnelles

Madame, Monsieur,

Compte tenu des événements climatiques exceptionnels depuis octobre 2023, à la fois en durée et en intensité, je n’ai pas pu mettre en œuvre l’assolement prévisionnel 2023-2024.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Ilots / parcelles 2024* | *Culture prévue* | *Culture implantée* |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Je ne suis pas en mesure de respecter mes engagements prévus pour :

BCAE7

L’ecorégie

L’écorégime

Je demande donc à bénéficier d’une dérogation au titre de la force majeure afin de garantir les aides PAC telles que prévue dans mon assolement initial (prise en compte pour toutes les aides de la culture prévue).

Espérant une suite favorable à ma demande, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l’assurance de mes salutations distinguées.

A …………………………………………………………………, le ………………………………………*Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire)*